

Représentativité de l'UCP.

Si, comme nous vous l'annoncions, nous revenons à nouveau cette semaine sur le sujet des élections professionnelles, c'est que d'une part il s'agit de l'axe dominant de l'action syndicale pour cette fin d'année, et que d'autre part les instances de concertation connaissent d'ores et déjà un net ralentissement, dans l'attente de leur renouvellement et qu'il apparaît peu probable que des rencontres avec l'administration ou la municipalité aient lieu avant le début de l'année 2009. Nous profiterons donc de cette trêve pour vous donner un aperçu/bilan de notre action au cours des 4 dernières années.

Il nous paraît ainsi utile de vous donner quelques éléments concernant la représentativité de notre union syndicale.

Lors des élections de 2004/2005, 9,06% d'entre vous nous ont accordé leur confiance, plaçant ainsi l'Union des Cadres de Paris au 4^e rang des organisations représentatives du personnel de la Ville, devant certaines organisations nationales.

Ce résultat nous a permis d'être présents et de vous représenter, efficacement nous semble-t-il, dans 18 Commissions administratives paritaires :

Administrateurs, Attachés d'administration, Secrétaires administratifs, Secrétaires des services extérieurs, Ingénieurs des services techniques, Ingénieurs hydrologues et hygiénistes, Ingénieurs des travaux, Architectes voyers, Ingénieurs économistes de la construction, Techniciens supérieurs, Conservateurs des bibliothèques, Dessinateurs, ESPCI et conservatoires, Puéricultrices, Infirmiers, Inspecteurs du service intérieur, Inspecteurs de sécurité, Médecins du département.

Vous remarquerez que nous n'avons pas indiqué les numéros de CAP, ceci afin d'éviter toute confusion, la numérotation ayant été entièrement reprise à l'occasion des élections de cette année, pour prendre en compte les fusions de corps intervenues depuis les dernières élections, et en particulier lors de la réforme de la catégorie C.

Par ailleurs, l'UCP vous représentait dans 16 Comités Techniques Paritaires de direction et les Comités d'Hygiène et de Sécurité correspondants :

Cabinet, Secrétariat général, Direction des Affaires Culturelles (DAC), Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), Direction du Développement Economique et de l'Emploi (DDEE), Direction de l'Urbanisme (DU), Direction des Finances (DF), Direction du Logement et de l'Habitat (DLH), Direction de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports (DALIAT), Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI), Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA), Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), CTP de l'Eau, Direction de la Prévention et de la Protection (DPP), Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), Direction de la Décentralisation et des Relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens (DDATC).

.../...

Et, bien entendu, l'UCP siège au Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes, au CTP central et au CHS central, en précisant que nous demandions depuis longtemps la création de cette dernière instance, qui n'a été mise en place qu'en 2006.

Grâce à la confiance que vous lui avez accordée, l'UCP a pu faire entendre votre voix et participer activement au dialogue social, dans l'esprit de concertation qui a toujours dicté sa conduite en matière de relations sociales.

Nous espérons que vous serez nombreux à y penser le jour du scrutin !

Une autre élection.

Parallèlement à l'élection des représentants du personnel de la Ville et du département de Paris, et sans aucun lien avec celle-ci, auront lieu en décembre les élections du conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Tous les fonctionnaires de la Ville ou du département qui étaient titulaires ou stagiaires à la date du 13 juin 2008 seront appelés à participer à ce scrutin qui se déroulera exclusivement par correspondance sur listes nationales.

Le matériel de vote sera transmis au domicile des agents courant octobre et devra être retourné à la boîte postale de la CNRACL dans les meilleurs délais, la clôture du scrutin étant fixée au mardi 2 décembre 2008 à 18 heures.

Pour en savoir plus :

http://intraparis.drh.mdp/DRH/download/pensions/afficheCNRACL2008_.pdf

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45